



Paris, le 13 mars 2012

Coordination nationale des collectifs locaux  
« Gaz et huile de schiste : non merci ! »

Madame, Monsieur

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir votre questionnaire, qui me permet de réaffirmer mon engagement en faveur de la lutte contre les gaz et huiles de schiste. Il contribuera, je l'espère, à redonner à cette lutte et plus largement à la question de ma transition éénergétique nécessaire la place qu'elle mérite, au coeur des débats de cette campagne présidentielle.

Sincères salutations écologiques,

Eva Joly

A handwritten signature in grey ink, consisting of a large, stylized letter 'E' followed by a vertical line that loops back to the top of the 'E'.

→ *Les collectifs veulent savoir si :*

\* ***vous adhérez à la charte suivante:*** « *Les collectifs français anti-gaz et huile de schiste s'opposent à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures nécessitant l'utilisation de techniques recourant à toutes formes de stimulation portant atteinte à l'intégrité de la roche et/ou ayant des conséquences désastreuses pour l'environnement, l'économie des territoires et pays concernés et la santé de leur population.* »

Les écologistes ont été nombreux à s'investir dès Décembre 2010 dans la formation de collectifs locaux pur dire non au gaz de schiste. Avec José Bové et les autres élus d'EELV, j'ai soutenu dès le départ ces collectifs dans leur construction et leurs revendications. Ainsi j'adhère particulièrement à la charte ci-dessus.

***Vous vous engagez à:***

*1. annuler (abrogation - retrait) tous les permis de recherche accordés en France ?*

Je me suis déjà prononcée contre ces permis : leur retrait est prévu en cas de victoire à la présidence de la République.

Les élus écologistes qui accèderont à l'Assemblée nationale se battront également pour que l'ensemble des permis (qui concernent des hydrocarbures conventionnels comme non conventionnels) soient retirés.

*2. Interdire définitivement l'exploration et l'exploitation de tous les hydrocarbures qui requièrent le recours à la stimulation même expérimentale, y compris sur les titres miniers.*

La loi 2011-835 du 13 Juillet 2011 sur l'interdiction de la fracturation hydraulique est imparfaite, car elle ne définit pas la technique de fracturation hydraulique, et surtout, prévoit une dérogation importante pour les recherches avec cette technique à titre scientifique, et donc, expérimental.

Je suis favorable à l'interdiction de l'exploitation et de l'exploration de telles ressources. Ceci va non seulement à l'encontre de mon programme de transition énergétique et de diminution nécessaire de l'utilisation des ressources fossiles polluantes, mais de plus ces techniques sont aléatoires et présentent un caractère dangereux pour l'environnement et les humains.

*3. porter l'interdiction de toutes formes de stimulation de la roche au niveau européen.*

Le 14 avril 2011, les eurodéputés écologistes de plusieurs Etats membres de l'UE (France, Allemagne, Pays-Bas...) ont réunit au Parlement européen plusieurs collectifs citoyens de Belgique, Pologne, Suède, France et Angleterre pour interpeller la Commission Européenne sur la menace importante que représente la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels. Une seconde rencontre est en cours de préparation. A notre grand désarroi, la Commission Européenne a dit qu'elle laisserait les Etats membres maîtres de leurs choix énergétiques et elle n'a pas eu une position engagée pour le renforcement des directives existantes, notamment sur l'eau ou l'information et la concertation avec le public. Et je compte bien continuer ce combat européen.

*4. faire précéder la réforme du code minier d'un débat public et citoyen et à y intégrer les principes de la charte de l'environnement ?*

La Charte de l'environnement est intégrée à la Constitution Française et devrait être respectée

comme telle. Pourtant, elle est régulièrement bafouée.

Le Code minier, fondé en 1810 en pleine révolution industrielle est obsolète avec les nouvelles préoccupations environnementales, et le dérèglement climatique actuel du fait de nos choix énergétiques et de consommation. Sa réforme est donc nécessaire.

Les écologistes souhaitent agir en cohérence dans les choix qui sont faits pour l'activité industrielle du pays, et la nécessité de protéger les ressources naturelles que sont l'air, l'eau, la terre. Ainsi, la compatibilité entre le code minier et la Charte de l'environnement est indispensable.

Que les citoyens français puissent se saisir dans un pareil débat pour la réforme du code minier correspond à la vision des écologistes d'un investissement de chacun dans la transition énergétique que le pays doit engager, à tous les niveaux, et sur tous les territoires.

#### *5. réguler les investissements et interventions des entreprises françaises d'extraction du gaz de schiste agissant à l'étranger ?*

Les entreprises françaises qui agissent dans ces domaines auront une véritable responsabilité sociale et environnementale à tenir dans leurs activités industrielles et minières à l'étranger, avec l'accord du pays sur lequel ils agissent.

Les profits qui seraient générés par ces activités devront prioritairement être injectés dans le pays concerné, et au profit en premier lieu des populations locales.

#### *6. soumettre à un choix démocratique et citoyen un scénario de transition énergétique dès le début de votre mandat ; scénario mis en œuvre durant celui-ci et qui respectera les principes de sobriété, d'efficacité énergétique et de prévalence des énergies de flux (renouvelables) sur les énergies de stock (épuisables), déjà développés dans les différents scénarii élaborés en France et dans d'autres pays.*

Dans mon projet présidentiel, je défends un programme de transition énergétique fondé sur 5 piliers : la sobriété, l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique, et la sortie en 20 ans du nucléaire accompagnée d'une réduction des gaz à effet de serre à hauteur de 30%.

Voter pour moi, c'est affirmer son adhésion à ce programme de transition énergétique avec une vision de long terme et qui a pour slogan « ni nucléaire, ni fossiles, ni effet de serre »

#### *7. transférer les financements consacrés au développement des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables.*

Une grande partie des crédits recherche sont accordés au développement d'énergies dont les écologistes souhaitent progressivement se passer. D'après l'Agence Internationale de l'Energie, entre 1982 et 2002, les dépenses publiques de recherches sur l'énergie en France ont été accordés à plus de 90% pour le nucléaire, à moins de 2% pour les renouvelables. Cette répartition des crédits publics marque une absence de vision énergétique durable. Aujourd'hui, les énergies fossiles, comme le nucléaire, ne doivent plus recevoir de subventions puisque ce sont des technologies « matures » au plan économique ; la recherche publique doit se concentrer sur les autres voies (efficacité, renouvelables, stockage).

Par ailleurs, dans mon programme, je prévois une réforme fiscale, dont l'un des aspects est de mettre en place une fiscalité climat énergie. Les exonérations de taxes sur les produits fossiles seront supprimées, une taxe sur le combustible uranium ainsi qu'une taxe carbone seront créées. L'intégralité des recettes seront redistribuées pour permettre l'investissement dans l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.